



Litige location week-end COVID

Par NathyB

Bonjour,

Ma fille a loué en Janvier un gîte grande capacité à un loueur meublé professionnel pour le week-end du 9 au 11 Avril

la chronologie :

1- Location initiale du 9 au 11 Avril en janvier, entièrement réglée en Mars

2- Suite aux annonces du Président , demande le 31/03 de report les week-end disponibles en Mai , à ce moment il restait le week-end du 7 au 9 Mai et celui du 14 au 16 Mai

3- Le 1er Avril confirmation par mail du report de la location du 7 au 9 Mai avec votre accord.(le seul weekend qui nous reste c'est celui du 07 au 09 Mai et le propriétaire est d'accord pour vous le louer Tenez moi au courant Bien à vous)

4- Par retour ma fille confirme sa validation pour ce week-end.

4- A partir de là, nous avons repris les invitations et nos invités ont pris leurs dispositions en matière de congés et de transports.

5- Mail du propriétaire le 5 Avril qui se retranche derrière le contrat et dit que ce n'est pas de la force majeure donc aucun remboursement et il propose l'usage d'un avoir hors week-end et vacances. Il ne parle pas de son accord précédent pour le report en Mai et fait comme si ce mail n'avait pas existé.

Entre temps il a loué le week-end de Mai à d'autres personnes et maintenant se défend en disant que ce mail d'accord n'a aucune valeur et ne parlait que de la disponibilité du logement que les modalités devaient être revues. Mais il n'y a pas fait allusion pas plus qu'à toute autre condition préalable au report effectif du week-end.

J'ai fait un signalement sur le site du gouvernement, je lui ai fait un recommandé. Je lui ai demandé le médiateur mais il ne me répond pas , est-il obligé de souscrire à un médiateur et de me le donner ?

Pour moi il y avait des conditions ils auraient dû écrire

Si vous considérez que le mail de confirmation de votre Directrice Générale n'a pas valeur de confirmation car soumis à des conditions préalables , vous auriez dû écrire :

... le propriétaire est d'accord pour vous le louer sous réserve que nous nous mettions d'accord sur les modalités.

ou

.... nous vous confirmons la disponibilité pour le week-end du 7 au 9 Mai et nous vous proposons de voir les modalités si vous souhaitez réserver ...

Merci de votre aide